

Destinataire

MISSION REGIONALE d'ACCUEIL des ANCIENS  
106 rue de la République - 44100 Nantes  
Nantes France - Téléphone : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
35000 6 RENNES Cedex

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,36 € TTC + prix d'un SMS)
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)
- Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,54 € TTC/m à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris



Numero de suivi : 1A 149 860 6741 4

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

THANE GAGNIERE - CLAIR GREEN  
Immeuble 100  
15 Rue d'Ana Smona  
44034 Nantes cedex 4

SGR2 V22 - PIC EA - 20166314T01 - 11/17

NEUTRE en CO2



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

En provenance de :

~~MISSION REGIONALE d'ACCUEIL des ANCIENS  
106 rue de la République - 44100 Nantes  
Nantes France - Téléphone : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
35000 6 RENNES Cedex~~

SGR2 V22 - PIC 31A - 20166314T01 - 11/17

Présenté / Avisé le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Distribué le : 23 / 05 / 2013

Le sousigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIL/Permis de conduire

Autre : \_\_\_\_\_

Signature  
(Professionnel ou mandataire)  
*[Signature]*  
Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

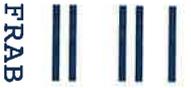
LA POSTE

Numero de JAR :

AR 1A 149 860 6741 4



Renvoyer à



THANE GAGNIERE - CLAIR GREEN  
Immeuble 100  
15 Rue d'Ana Smona  
44034 Nantes cedex 4



PREUVE DE DÉLIVRANCE

Mission régionale d'autorité environnementale  
de Bretagne

**Madame Aline BAGUET**

MIGT Rennes

Immeuble Sully

8 place du Colombier - BP 70614

35006 Rennes Cedex

Nantes, le 10 avril 2019,

Recommandé avec AR n° : 1A 149 860 67 41 4

**Objet : ICPE – Réponse à l'avis tacite de l'autorité environnementale (art. L.122-1 du Code de l'environnement) – Projet éolien de la Vallée du Larhon, Commune de Loudéac / Saint Barnabé (22600)**

Madame la Présidente,

La société Engie Green Vallée du Larhon, a déposé, le 23 novembre 2018, une demande d'autorisation environnementale pour l'installation et l'exploitation de quatre aérogénérateurs sur la commune de Loudéac (1 aérogénérateur) et Saint Barnabé (3 aérogénérateurs).

Considérant le courrier reçu de la part de l'autorité compétente pour l'instruction de notre dossier en date du 28 mars 2019, et conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, nous prenons acte par la présente :

- De la soumission de notre demande d'autorisation environnementale à l'avis de vos services le 28 mars 2019, en tant que dépositaire de l'autorité environnementale, et conformément à l'article R. 181-19 du décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;
- De l'information émise par vos services le 28 mars 2019, indiquant que notre dossier n'a pu être étudié dans le délai de deux mois imparti et qu'en conséquence aucune observation n'a été formulée, conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du code de l'environnement .

Nous vous invitons à considérer que la présente vaut réponse écrite de notre part à cet avis tacite au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

Pour l'instruction de ce dossier, Mme Marine GAGNAIRE, chef de projet, se tient à votre disposition pour tout complément d'information : mail : [marine.gagnaire@engie.com](mailto:marine.gagnaire@engie.com) / tel : 07 72 04 63 90

D'avance, je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Yannick RAYMOND,  
Responsable d'antenne  
Dûment habilité



En copie : Préfecture 22 – Bureau du Développement Durable